

Parrainage de jeunes concepteurs et conceptrices

Problématique

Les personnes conceptrices sont en général formées dans des institutions d'enseignement spécialisées. Elles y évoluent dans des univers clos et relativement protégés où elles sont bien encadrées par les enseignants et diverses personnes-ressources. L'obtention et surtout la réalisation de premiers contrats, alors qu'elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes et travaillent dans un environnement où les contraintes sont nombreuses, peut donc dans beaucoup de cas représenter un défi difficile à relever. Dans ce contexte, la nouvelle personne conceptrice sentira le besoin de consulter des confrères ou consœurs plus expérimentés, ce qui peut s'avérer difficile, ceux-ci étant en général fort occupés.

But du programme de parrainage

Le but du programme de parrainage est de permettre à des personnes conceptrices **ayant deux années ou moins d'expérience dans le milieu professionnel** de s'appuyer sur des praticiens ou praticiennes expérimentés qui sauront les initier et les guider dans les diverses étapes qu'impliquent un projet de conception : rencontre et négociation avec le producteur du spectacle, rencontre avec le metteur en scène, appropriation du texte ou du projet de spectacle, évaluation des budgets, remise des premières esquisses, élaboration du projet final, travail en salle, supervision de la réalisation de la conception, etc.

Nature du projet

Les projets présentés pourront porter sur l'un des cinq domaines de conception suivants : **décors, costumes, accessoires, éclairages ou environnements sonores**.

Ils pourront revêtir l'une des deux formes suivantes.

1. Être accompagné(e) par une personne conceptrice expérimentée tout au long de la réalisation d'un projet de conception **pour lequel le « parrainé » aura préalablement reçu une commande d'un producteur**.
2. Accompagner une personne conceptrice expérimentée tout au long de la réalisation d'un projet de conception dans lequel celle-ci est impliquée. Dans le cadre de projet le « parrainé » devra élaborer son propre projet de conception qu'il sera amené à comparer à celui élaboré par son parrain (ou sa marraine).

Objectifs et résultats visés

- Permettre à quatre personnes conceptrices en début de carrière d'apprendre à planifier et à réaliser un projet de conception
- Les familiariser avec les diverses étapes que cela implique
- Les mettre en contact avec les divers intervenants auxquels ils doivent avoir recours pour mener à bon port un projet de conception
- Les initier à l'art difficile de la négociation avec les producteurs, fournisseurs et autres intervenants avec lesquels ils auront à traiter

Clientèle visée

La formation s'adresse à toutes les personnes conceptrices ayant moins de deux années de pratique professionnelle, la priorité étant donnée aux membres de l'APASQ. ***Celles-ci devront faire la preuve qu'elles disposent du temps nécessaire à la réalisation du projet qui peut impliquer de 175 à 300 heures de travail selon le type de conception concerné.***

Échéancier

Nous prévoyons que les activités de parrainage s'échelonneront du mois de septembre 2011 au mois de mars 2012. Dans ce type de projet de formation, il est impossible de déterminer à l'avance les dates exactes des rencontres. L'horaire dépendra évidemment du calendrier de production du projet de conception faisant l'objet du parrainage. Un suivi sera cependant assuré par l'APASQ. Le choix des jeunes personnes conceptrices se fera entre les différents projets soumis.

Parrains et concepteurs débutants se rencontreront généralement de cinq à huit fois selon l'ampleur du projet de conception. Chaque projet devrait comporter une quarantaine d'heures de travail. Le concepteur ou la conceptrice d'expérience aura évidemment, entre chaque rencontre, à prendre connaissance des propositions (dessins, maquettes, etc.) qui lui seront présentées. En aucun cas, le parrain n'aura la tâche de réaliser la conception à la place du jeune concepteur ou conceptrice. Le travail du parrain se fera dans l'optique de pousser le jeune concepteur ou conceptrice au bout de sa démarche de conception.

Organisation et échéancier

Responsable du jumelage des parrains et des concepteurs et des conceptrices :
Anouk Looten

Parrains : Un parrain par projet de conception, total possible de quatre parrains

Nombre de places: 4

Nombre d'heures : de 175 à 300 heures de travail selon le type de conception concerné.

Horaire: d'octobre 2011 à mars 2012

Lieu : Montréal ou Québec (au moins une place est réservée au concepteur de Québec)

Frais d'inscription : 50 \$

Date de dépôt des candidatures : d'ici le vendredi 23 septembre, 17 h

Pour le 31 mars, chaque parrainé devra remettre un rapport (maximum 2 pages) sur l'impact professionnel de ce parrainage.

Présentation de la candidature

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent le faire par courriel et fournir les informations suivantes :

- Leurs coordonnées complètes : nom, adresse, numéro de téléphone, courriel, numéro de membre de l'APASQ s'il ya lieu
- Leur curriculum vitae
- Un court texte expliquant leur intérêt pour le programme
- Le domaine de conception dans lequel s'inscrit leur projet dans les cinq domaines suivants : décors, costumes, accessoires, éclairages ou environnements sonores
- La nature de leur projet (voir section **Nature du projet**)

Personne à qui faire parvenir votre candidature ou à contacter pour obtenir plus d'information :

Michel Beauchemin, directeur général

514-523-4221

mbeauchemin@apasq.org